



Hugo Sigouin-Plasse Conseiller juridique senior Affaires réglementaires et réclamations *Ligne directe* : (514) 598-3767

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel: hsigouin-plasse@gazmetro.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 25 mars 2015

Me Véronique Dubois Secrétaire Régie de l'énergie Tour de la Bourse 800. Place Victoria - bureau 2.55 Montréal QC H4Z 1A2

Objet: Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de

modification des Conditions de service et Tarif de Société en

commandite Gaz Métro à compter du

1er octobre 2014

Notre dossier: 312-00688 Dossier Régie: R-3879-2014

Chère consœur,

Dans sa décision procédurale D-2015-039, la Régie demande aux participants de déposer leurs commentaires sur la possibilité d'adopter le même mode de partage des trop-perçus et des manques à gagner que celui adopté pour HQD-HQT, pour la période 2015-2017.

A titre de compromis favorisant l'allégement réglementaire, si la majorité des intervenants se dit d'accord à ce que la Régie retienne une telle approche, évitant ainsi un débat de fond sur la proposition de modification au mode de partage, Gaz Métro accepterait que la Régie adopte, pour les années tarifaires 2015, 2016 et 2017, un mode de partage identique à celui retenu dans le dossier R-3842-2013, tel que défini au paragraphe 370 de la décision D-2014-034.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse HSP/mb